

Compte rendu de la conférence inversée sur l'hébergement des migrants - samedi 6 avril 2019- Triel-sur-Seine



les migrants proposent ...



... les experts répondent

SOMMAIRE

1 Introduction.....	4
2 Organisation.....	4
3 Restitution.....	4
4 Parcours d'hébergement.....	4
4.1 Points positifs de l'hébergement.....	5
4.2 Points négatifs.....	5
4.3 Améliorations souhaitées :.....	5
4.3.1 Propositions pratiques.....	5
4.3.2 Propositions / constats majoritaires.....	5
4.3.3 Propositions diverses.....	5
4.4 Questions/Réponses.....	6
5 Conditions concrètes d'hébergement.....	6
5.1 Les points négatifs.....	6
5.2 Améliorations souhaitées.....	6
5.2.1 Propositions pratiques.....	6
5.2.2 Propositions/constats majoritaires.....	7
5.2.3 Propositions diverses.....	7
5.3 Questions/Réponses.....	7
6 Prise de parole des officiels.....	7
6.1 Madame de Vaucouleurs, députée de la 7ème circonscription des Yvelines.....	7
6.2 Monsieur Grauvogel, Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.....	8
6.3 Madame Pascale Goetschel, Comité des Tilleuls présente un petit bilan chiffré de la situation.....	8
6.4 Intervention de Monsieur Etienne Pinte, Président du Conseil national de lutte contre la pauvreté, ancien représentant de l'Assemblée nationale auprès de l'OFPPA.....	9
7 Conclusion de la journée par Christine Clément, Comité des Tilleuls, Ligue des Droits de l'Homme.....	9
Annexes :.....	10
Les Accords de Dublin, c'est quoi ?.....	10

14h accueil et ouverture de la conférence par Christine Clément, LDH Poissy et Comité des Tilleuls Triel, qui commence par remercier les nombreuses personnes présentes notamment :

- M. Mancel, Maire de Triel, qui prend brièvement la parole pour remercier les participants, les organisateurs et l'Arche espérance pour la mise à disposition de la péniche qui accueille la conférence. Il rappelle que les premiers migrants ont été accueillis à Triel en octobre 2015. Il fait part de son intérêt pour le sujet traité aujourd'hui et de sa volonté de mieux connaître et faire connaître les migrants et leurs parcours.
- M. Grauvogel, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye
- Mme de Vaucouleurs, députée de la 7ème circonscription des Yvelines
- M. Maury, Suppléant de Mme de Vaucouleurs
- M. Landsberger, Délégué du Défenseur des Droits
- Mme Debray-Girard élue municipale Achères
- les représentants des hébergeurs (COALLIA, ACR)
- des militants et bénévoles du Réseau d'Aide aux Migrants des Yvelines (RAMY), soit une quarantaine d'associations et de comités actifs auprès des migrants dans les Yvelines,
- et les premiers intéressés, une cinquantaine de migrants issus de différents pays d'Afrique et d'Asie, notamment Soudan, Guinée Conakry, Côte-d'Ivoire, Tchad, Afghanistan, Tibet...

Traduction en anglais assurée par Xavier Pouteau, Comité des Tilleuls Triel.

1 Introduction

L'accent est mis sur l'insuffisance des structures d'accueil des migrants dans les Yvelines ce qui a pour conséquence un nonaccès au droit et des retards dans le processus d'intégration pour nombre d'entre eux. Pour dresser un état des lieux et faire émerger des propositions d'amélioration, la conférence inversée se propose de donner la parole aux « non-experts », aux migrants, qui sont, au premier chef, concernés par cette problématique. Ils sont invités à prendre la parole pour faire part de leur vécu, de leur expérience, de leur analyse et de leurs propositions.

2 Organisation

Pour faciliter les échanges, 5 tables sont constituées autour des migrants pour traiter pendant 1h10, de deux grands thèmes selon un déroulement structuré :

- 3 ateliers consacrés aux parcours d'hébergement (un en langue française, un en arabe, un en anglais)
- 2 ateliers consacrés aux conditions concrètes d'hébergement (un en français, un en anglais).

Pour chaque table, un animateur est chargé de lancer et de réguler les échanges tandis qu'un preneur de notes consigne la parole de chacun et élabore un compte rendu.

Des questions permettent de guider les échanges. Pour le thème consacré aux **parcours d'hébergement, trois questions :**

Q1 Où avez-vous dormi depuis votre arrivée en France ; dans quels logements et combien de temps ?

Q2 Points positifs et négatifs de votre logement ?

Q3 Qu'améliorer en priorité ?

Pour celui portant sur les **conditions concrètes d'hébergement :**

Q1 Dans votre situation actuelle d'hébergement, qu'est-ce qui est positif ?

Q2 Qu'est-ce qui ne va pas ?

Q3 Qu'améliorer en priorité

3 Restitution

Un porte-parole rend compte du contenu des débats dans chaque groupe (Omid, Martin, Cédric, Henriette pour leurs groupes respectifs). Il en ressort, pour chacun des thèmes :

4 Parcours d'hébergement.

Un parcours commun à l'ensemble des migrants arrivant en France se dégage. Il commence toujours par une étape de non-hébergement (la rue, la forêt, une gare ...) pour une durée plus ou moins longue (quelques semaines au minimum, 4 mois le plus souvent et jusqu'à 17 mois dehors indique un intervenant) lors du lancement de la procédure de demande d'asile. L'hébergement en Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), dans des familles d'accueil, puis le logement arrivent bien plus tard.

Dans la rue, les conditions de survie sont très difficiles (froid, pluie, neige, difficultés d'accès aux sanitaires...).

4.1 Points positifs de l'hébergement

Il offre une certaine stabilité, un abri (« le centre, c'est mieux que la rue »), l'aide des travailleurs sociaux dont la bienveillance et l'efficacité sont maintes fois soulignées, celle des associations (sorties, visites, cours de français) et de la population (hébergement, nourriture, vêtements).

L'aide financière (ADA) quand elle arrive.

La facilité pour se déplacer grâce au Pass navigo.

L'accueil sur le bateau à Conflans.

Les libertés au sein du centre ADOMA dit un migrant.

4.2 Points négatifs

Les conditions très strictes imposées dans certains centres, où les contraintes sont nombreuses (les contrôles à la sortie, les fouilles, les sanctions perçues comme disproportionnées, humiliantes et mal vécues).

La nourriture parfois insuffisante (2 repas au lieu de 3 désormais à Triel) et inadaptée aux habitudes culturelles.

Les transferts imposés vers des centres d'hébergement en province qui obligent à repartir de zéro pour construire un réseau relationnel. En cas d'expulsion du centre d'hébergement, cela signifie le retour à la rue avec toutes les difficultés et l'incertitude que cela engendre.

Le nombre insuffisant de travailleurs sociaux pour une prise en charge rapide de tous les demandeurs d'asile.

L'absence d'orientation vers les services compétents à l'arrivée en France. Ne pas savoir où aller rend les démarches difficiles.

La barrière de la langue dans les démarches administratives.

Le courrier n'arrive pas toujours à temps

L'oisiveté dans les centres faute de pouvoir travailler ou faute de formation, l'absence d'activités sportives.

La surpopulation dans les chambres et le manque d'intimité, parfois des problèmes d'hygiène.

Le problème du statut « Dublin » est souligné très fortement : il est source de complexité et de troubles, de tourments liés à l'absence de perspective. « On peut accepter plein de choses si on sait que ça prendra fin ».

4.3 Améliorations souhaitées :

4.3.1 Propositions pratiques

- Pour éviter la rue, accueillir immédiatement après leur arrivée les migrants dans un centre avant répartition vers des lieux d'hébergement.

- Une carte de transport pour tous délivrée dès l'arrivée en France, pour éviter de voyager en fraude lors des premiers rendez-vous et convocations.
- Des cours de français au plus près des centres d'hébergement.
- Une assistante sociale dédiée dès l'arrivée en France pour expliquer les démarches à suivre afin d'accélérer une procédure qui est trop longue.

4.3.2 Propositions / constats majoritaires

- Pouvoir avoir des occupations.
- Le besoin de services de proximité pour des aides est signalé.

4.3.3 Propositions diverses

- Le regroupement des demandeurs d'asile par nationalités dans les chambres, voire dans les centres d'hébergement car les us et coutumes, les habitudes horaires, les langues différents peuvent être source de difficultés dans la cohabitation.
- Pouvoir disposer de plus d'espace pour plus d'intimité et pouvoir faire sa propre cuisine.
- Avoir une tolérance horaire compatible avec une formation, un emploi (ne pas être obligé de signer tous les jours et ne pas être renvoyé si on travaille loin).
- L'attribution d'un logement le plus rapidement possible.
- Désigner des personnes (membres d'associations, fonctionnaires) qui pourraient évaluer/faire un suivi des conditions de vie.

4.4 Questions/Réponses

A l'issue de ces comptes rendus, l'assistance est invitée à poser **quelques questions**. Elles portent principalement sur la procédure Dublin (Pourquoi renvoie-t-on les demandeurs d'asile dans le pays d'arrivée en Europe ?). Christine Clément explique brièvement la procédure (voir Annexe). Des situations particulières sont exposées où de nombreux dysfonctionnements sont pointés (délais dépassés, courriers non reçus, durée des procédures). Un demandeur d'asile explique qu'il est en Europe depuis 10 ans et toujours sans résultat quant à sa demande d'asile.

5 Conditions concrètes d'hébergement.

Les points positifs dans les conditions d'hébergement actuelles :

- la stabilité (avoir un espace pour se reposer, un point d'ancrage, une mère a pu scolariser son fils et n'a plus de problèmes pour se/le nourrir),
- la solidarité (premiers jours en France très difficiles, l'arrivée en CHU a amélioré la situation et permis des échanges avec la population française ; compréhension entre nous et avec les assistants sociaux).
- le soutien des associations et des travailleurs sociaux qui facilitent les procédures, donnent du courage (nombreux remerciements aux associations, aux travailleurs sociaux, à l'Etat). « C'est comme si on avait retrouvé nos familles ».
- l'accès aux soins.

5.1 Les points négatifs

- la promiscuité, trop de personnes dans une chambre (jusqu'à 15 personnes, 3 dans une chambre d'hôtel dont 2 dans le même lit), impossibilité de conserver des objets personnels.
- les mauvaises conditions d'hygiène (problème d'entretien des sanitaires, mais c'est aussi de la responsabilité des personnes hébergées). Des appareils qui dysfonctionnent (TV dans les chambres par exemple).
- le manque de considération, l'infantilisation, un certain arbitraire dans l'application du règlement (punitions si non participation aux tâches collectives, le respect des horaires de sortie, le manque de dialogue, le refus de prendre en compte des explications en cas de retard, « on est considérés comme des mineurs »).

- l'oisiveté, le manque de formations, l'absence d'apprentissages (pas d'activités proposées par l'hébergeur, manque de cours de français pourtant utiles pour être autonomes), l'impossibilité de travailler : « ça nous rend fous », « on ne peut pas aider nos familles ».
- manque de considération de l'OFPRA (les récits ne sont pas crus d'emblée) ou de l'OFII (procédures compliquées et parfois absurdes, menaces de suppression de l'hébergement).

5.2 Améliorations souhaitées

5.2.1 Propositions pratiques

- améliorer l'Allocation au Demandeur d'Asile (ADA), « 210 euros c'est trop peu en région parisienne pour faire face à toutes les dépenses indispensables ».

5.2.2 Propositions/constats majoritaires

- stabiliser l'hébergement, limiter les transferts (pour éviter la coupure des liens sociaux patiemment tissés),
- permettre d'être actif (formations, apprentissages, réelle application de l'autorisation de travailler avec le simple récépissé de demandeur d'asile sans titre de séjour),

5.2.3 Propositions diverses

- modifier la procédure « Dublin » en prenant en compte le choix du pays d'accueil par le migrant.
- hébergement en fonction de l'origine (déjà signalé dans thème 1 - le mélange de populations aux rythmes différents est source de perturbations).

5.3 Questions/Réponses

Quelles sont les règles applicables en matière d'hébergement ?

Pour ceux qui disposent du statut Protection ... réfugié, des démarches doivent être effectuées auprès des travailleurs sociaux (demande de RSA, logement ...) ; possibilité d'aller dans un CCAS pour demander un logement. Problème de la demande de logement trop importante en IdF. Regarder vers la province. Mais les transferts en province sont rendus parfois difficiles par les procédures imposées en préfecture.

6 Prise de parole des officiels

6.1 Madame de Vaucouleurs, députée de la 7ème circonscription des Yvelines.

L'immigration est quelque chose de positif en France mais il faut constater le mauvais accueil des réfugiés. On n'est pas à la hauteur mais on essaie de corriger. Il y a une volonté d'améliorer l'accueil des demandeurs d'asile avant de réfléchir à la question migratoire en général.

Sur 130 000 demandes d'asile par an, un tiers est accepté. Cela génère nécessairement de la frustration pour ceux dont la demande est rejetée.

Il y a un problème d'harmonisation des politiques au niveau européen. La procédure Dublin (cf. annexe), c'était une bonne idée mais son application est difficile car les règles des différents pays ne sont pas uniformes. Cela génère de la complexité et un manque de lisibilité.

A propos des points positifs signalés par les migrants, elle apprécie les remerciements adressés aux associations qui interviennent auprès des centres d'hébergements. Elle salue ces associations et constate qu'on n'a pas les moyens de faire sans elles.

L'hébergement permet de ne pas être à la rue et assure une certaine stabilité. C'est un point positif et une action prioritaire pour le gouvernement de mettre les gens à l'abri. Chaque année des places d'hébergement d'urgence sont créées. Mais les conditions de logement sont précaires pour beaucoup (y compris les non réfugiés).

La solidarité apportée par les associations est importante. Existe-t-elle également entre les personnes hébergées ?

En ce qui concerne les points négatifs, la promiscuité est indéniable en raison du manque de places car la réponse au problème est actuellement insuffisante (parallèle avec le surpeuplement des prisons).

Pour le manque de considération voire l'infantilisation des personnes, on devrait pouvoir faire mieux. C'est une question de bonne volonté, de confiance. Ce n'est pas un obstacle financier. Il faut en discuter avec les associations.

En ce qui concerne l'oisiveté, elle rappelle qu'une avancée est prévue dans le projet de loi en discussion. Au bout de six mois de demande d'asile sans réponse, le demandeur d'asile pourra travailler (**Q/R** : dans l'assistance, un demandeur signale que tout cela n'est que théorique car les demandeurs d'asile ne disposent que d'un récépissé qui indique qu'ils n'ont pas le droit de travailler). Anne Laforgue, Ligue des Droits de l'Homme, explique qu'après 6 mois de demande d'asile, le demandeur d'asile qui dispose d'une promesse d'embauche de travail doit se rendre en préfecture pour obtenir une autorisation de travailler. Il n'est pas garanti que cette autorisation soit donnée.

Pour les conditions d'amélioration, les choses sont plus compliquées à mettre en oeuvre sauf pour dispenser davantage de cours de français. La députée évoque la garantie jeune pour les moins de 26 ans et les efforts pour limiter les transferts. (**Q/R** : Un intervenant explique que l'on peut intervenir auprès de l'OFII si une personne a établi des liens pour éviter le transfert. Il faut tenir compte des situations individuelles.)

Pour les délais d'attribution de l'asile, il serait plus décent de dire non au bout de 6 mois au demandeur d'asile (s'il n'est pas en danger dans son pays) qu'après 16, 20 ou 30 mois passés sur le territoire national.

Q/R : Interpellation de Gilles Sert Voisins Solidaires Mézy qui déplore que dans le PLF 2019 on augmente de 30% le nombre de places en centres de rétention. Pourquoi ne pas mettre ces moyens ailleurs, dans l'accueil ?

Conclusion : il faut faire en sorte que l'asile devienne un droit réel. Actuellement on fait de « l'en même temps ». On ne sait pas bien accueillir mais on fait en sorte que la situation s'améliore. Demain, on pourra peut-être à la fois mieux et davantage accueillir.

6.2 Monsieur Grauvogel, Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye

donne quelques éléments de contexte. Beaucoup de moyens et de personnes (professionnels, bénévoles) sont déployés pour l'accueil. Depuis trois ans, de nombreux centres ont été ouverts dans les Yvelines (Conflans, Saint-Germain, Louveciennes...). Le nombre de places d'accueil a été multiplié par quatre. L'hébergement des Tibétains, c'est un effort de 1,5 millions d'euros depuis 3 mois. Il reconnaît néanmoins des insuffisances dans le fonctionnement des centres d'hébergement car ils sont surchargés ce qui explique le passage quasi obligatoire par la rue. La procédure Dublin ne fonctionne pas bien mais s'impose pour le moment à l'administration. Les choses devraient cependant pouvoir évoluer. L'accompagnement existe partout dans les centres et il est complété par les bénévoles.

Pour les conditions d'accueil, il viendra tester à l'improviste un repas à Triel. Il lui apparaît difficile de pouvoir laisser faire la cuisine à 170 personnes dans un centre. Quant aux règles, elles sont nécessaires pour faire vivre une population nombreuse dans un centre mais on peut se montrer plus souple et bienveillant sur leur application. C'est de la responsabilité des hébergeurs.

Ce qui est important pour chaque demandeur d'asile, c'est de pouvoir obtenir le statut de réfugié, un emploi et un logement. En la matière, il souligne la démarche très humaine de l'administration. Elle est cependant améliorable et les services s'y emploient. Il ne faut pas tirer un bilan négatif de la situation. Il existe un réel accueil et un suivi.

6.3 Madame Pascale Goetschel, Comité des Tilleuls, présente un petit bilan chiffré de la situation dans les Yvelines

En 2018 par rapport à 2017, on observe une augmentation de 33% de la fréquentation des différents services chargés de l'accueil aux différentes étapes de la procédure (18700 personnes concernées contre 10700) dont plus de 40% de primo demandeurs. Les requalifications de statut Dublin ont augmenté de 1450 cas. 30% des demandes d'asile ont été satisfaites en France mais on ignore quelle part dans les Yvelines. On trouve des informations sur les Hébergements d'Urgence de Demandeurs d'Asile et les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile sur le site de la préfecture mais il est difficile de connaître le nombre de personnes accueillies dans les centres d'hébergement. Pourrait-on trouver ces informations, facilement accessibles, sur le site de la préfecture ?

NB : on peut les trouver sur le site de l'OFII selon le Sous-Préfet.

Un membre de l'association « Voisins solidaires de Versailles » regrette que la question spécifique de l'hébergement des femmes n'ait pas été abordée.

6.4 Intervention de Monsieur Etienne Pinte, Président du Conseil national de lutte contre la pauvreté, ancien représentant de l'Assemblée nationale auprès de l'OFPRA.

Sur l'accueil des femmes, il évoque le cas des 350 migrants tibétains dont 170 femmes qui ont été mis à l'abri en 10 jours avant Noël 2018 grâce à l'action conjuguée du préfet des Yvelines, du sous-préfet en charge de la politique de la ville et d'élus municipaux. 170 femmes ont été hébergées dans des conditions satisfaisantes dans une école désaffectée du Chesnay, les hommes dans des gymnases. La Croix rouge a été chargée de la logistique, le Secours catholique des cours de français. La cuisine était assurée sur place par les réfugiés. Une société de gardiennage est intervenue. C'est un cas exemplaire. Il faut faire appel aux maires pour trouver des lieux d'hébergement.

Il repère deux priorités dans la situation actuelle :

- la nécessité d'apprendre le français mais il constate que les cours de l'OFII ne sont pas adaptés aux Tibétains.
- l'insertion professionnelle ; dans cette perspective l'Ordre de Malte recense les compétences de chacun pour établir des CV destinés à faciliter leur insertion ou leur formation.

Dans tous les cas, l'accompagnement par les associations est fondamental.

La délocalisation des réfugiés en province est envisageable si elle est accompagnée. Il donne l'exemple des Syriens accueillis par l'Ordre de Malte.

Un effort considérable est accompli dans les Yvelines même s'il reste beaucoup à faire.

Carmen Amourette du Comité des Tilleuls rappelle qu'il existe des métiers en tension en France.

On pourrait imaginer des rencontres entre les structures professionnelles concernées et les demandeurs d'asile candidats à un emploi.

7 Conclusion de la journée par Christine Clément, Comité des Tilleuls, Ligue des Droits de l'Homme

Elle adresse des remerciements à tous les participants et espère que chacun a pu apprendre et s'informer.

L'état des lieux qui a pu être dressé est mitigé, et le nombre des personnes à la rue atteste d'une situation inacceptable. Quels que soient les efforts des uns et des autres, administration, associations professionnelles (les hébergeurs), associations de militants et bénévoles, le système n'est pas suffisamment efficace. Chacun travaille dans son coin. Il serait peut-être possible de coordonner les différentes actions pour être plus efficace avec les mêmes moyens.

La réunion prend fin peu avant 18h.

Annexes :

Les Accords de Dublin, c'est quoi ?

La procédure « Dublin » permet à un pays de l'Union Européenne de renvoyer les demandeurs d'asile, sans même étudier leurs demandes, vers le pays de l'Union par lequel ils sont entrés en Europe, la preuve de leur passage par le premier pays étant constatée par l'enregistrement des empreintes digitales dans le fichier Eurodac.

En conséquence, les personnes dites « dublinées » doivent attendre au minimum 6 mois pour pouvoir déposer une demande d'asile en France. Pendant cette période, elles sont dans la plus grande incertitude, avec la crainte constante d'être assignées à résidence, voire mises en rétention, et de se voir notifier et exécuter leur transfert vers le premier pays par lesquelles elles sont rentrées en Europe. Si elles ne se présentent pas à une convocation, elles peuvent être déclarées en fuite et devoir attendre 18 mois pour espérer pouvoir reformuler une demande d'asile en France.

Cette situation est porteuse de conséquences graves :

Elle ne permet pas de garantir l'examen de la demande d'asile conformément au droit international car elle introduit un délai considérable et met à risque son examen correct. En effet certains pays dans lesquels se font les premières arrivées, et donc les renvois potentiels, sont débordés et/ou peu accueillants (Italie, Grèce, Hongrie, Bulgarie...) et dans l'incapacité d'instruire correctement les demandes.

Elle peut aboutir, de fait, au renvoi de demandeurs d'asile vers des pays en guerre ou ne garantissant pas la sécurité des personnes. En effet, il existe de grandes disparités dans le traitement des demandes d'asile d'un Etat européen à l'autre. Dans certains cas, un renvoi de France vers un autre pays européen aboutira à un renvoi vers le pays d'origine, sans examen de la demande d'asile selon les mêmes critères que la France.

Elle place les demandeurs d'asile en grande difficulté, les maintenant dans une situation précaire, anxiogène, qui ne fait que retarder leur intégration dans la société française, et est propice à l'émergence de tensions sociales. Elle contribue à engorger l'ensemble du processus d'accueil des réfugiés et de demande d'asile en France, créant un cercle vicieux délétère, coûteux économiquement et socialement pour notre pays.

Or la France n'est pas obligée, dans le cadre des accords de Dublin, de renvoyer les personnes « dublinées » dans le premier pays d'entrée, ce n'est qu'une faculté ; elle peut ainsi décider d'instruire elle-même leur demande d'asile en France (cf article 17 du Règlement de Dublin III), ce qui permettrait d'accélérer considérablement le traitement de leur demande. Il serait plus conforme aux valeurs de la France, et globalement plus efficace, de ne plus renvoyer les demandeurs d'asile dans le pays par lequel ils sont entrés en Europe et d'admettre directement l'examen de leur dossier de demande d'asile.

Comme l'affirme le Président de la République, il est indispensable que l'instruction des demandes d'asile en France puisse se faire dans un délai plus court. Mais une des modalités pour atteindre cet objectif est de cesser d'appliquer les Accords de Dublin et d'instruire immédiatement les demandes en France.